



Ottawa Police

@OttawaPolice

MANIFESTANTS : Si vous choisissez de partir mais ne pouvez pas déplacer votre véhicule, celui-ci sera remorqué. Suivez les instructions ci-dessous pour le récupérer. #ottawa #ottnouvelle

Si votre véhicule a été remorqué...

Vous devez vous présenter au 474, rue Elgin avec un permis de conduire valide pour recevoir un formulaire de décharge.

Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez fournir la preuve que vous avez l'autorisation de conduire le véhicule.

À ce moment, vous recevrez un formulaire de décharge qui vous indiquera l'endroit où le véhicule a été remorqué.

Vous devez être en possession du formulaire de décharge pour que le véhicule vous soit restitué.

ottawapolice.ca/remorquage

